

Le *Mutifin* de l'EGGP

Acte 2

FIN des ACCORDS LOCAUX & ? USAGES HISTORIQUES à l'EGGP ?

Le 23 octobre, SUD-Rail était reçu lors d'une 2^{ème} bilatérale sur l'harmonisation des Accords Locaux à l'EGGP.

La majorité des Accords Locaux dont bénéficient les agents de l'EGGP concerne également les agents de 5 autres établissements de G&C. Il n'était pas question pour SUD-Rail de léser les établissements voisins. La direction nous a assuré que ça ne sera pas le cas. Nous vigilerons et serons très attentifs sur ce point.

ZONE NORMALE D'EMPLOI.

Dans son nouvel accord, la direction propose une ZNE calquée sur le périmètre de l'établissement. Un non sens pour la délégation SUD-Rail pour qui la ZNE devrait plutôt correspondre au secteur d'activité des agents.

Une ZNE définie par UP voire par Agence serait nettement plus en adéquation avec la réalité.

LES MÉTIERS TENUS EN GRANDE MAJORITÉ PAR LES FEMMES NETTEMENT DÉFAVORISÉS



SUD-Rail attire l'attention de la Direction au sujet de la prime attribuée aux métiers de la fonction support.

Ces métiers sont en grande partie occupés par des femmes, déjà souvent pénalisées par le pourcentage de leur temps partiel. Ces postes sont aussi moins rémunérateurs puisqu'il n'existe quasiment aucun supplément variable comme cela est le cas pour les métiers de la prod.

SUD-Rail estime qu'une prime de 100€ n'est ni recevable ni acceptable.

		proposition de la direction	contre-proposition de SUD-Rail
Indemnité Socle 1	agents de Production en ABE de classe 1 à 5	250€ brut/mois	350€ brut/mois
	DPX (classe 6)		
	Conducteurs Travaux (classe 5&6)		
Indem. Spé. Compl. du socle 1	Surveillants de Travaux	50€ brut/mois	150€ brut/mois
	Technicien Opérateur		
	Opérateurs		
Indemnité Socle 2	Autres Classes 6 (agents de production)	100€ brut/mois	300€ brut/mois
	Métiers supports (classe 1 à 5)		

SUD-Rail souhaite que chaque salarié.e se retrouve dans cet accord, et, a donc souhaité que la direction revoie à la hausse les indemnités des différents Socles. En insistant sur le Socle 2 postes principalement tenus par des femmes qui participent à la production et qui par la complexité de leur travail mériteraient de meilleurs indemnités. La Direction voit à réaliser un effort pour ce socle.